

Règlement du jeu « **MONTPARNASSE MONCADEAUMYSTÈRE** »

Article I - Organisation

RETAIL & CONNEXIONS, société anonyme à conseil d'administration au capital de 760 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 341 826 782 ayant son siège Avenue d'Ivry à **PARIS (75013)** (ci-après l'Organisateur) organise **du 1^{er} au 25 décembre 2022** inclus, un jeu (ci-après le Jeu) intitulé « **MONTPARNASSE MONCADEAUMYSTÈRE** ».

Article II - Participation

La participation à ce Jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouverte à toutes personnes physiques majeures, disposant d'un smartphone et/ou d'une application installée sur celui-ci, en capacité ou permettant de « flasher » un QRCode (pour toute information complémentaire, consultez la notice de votre appareil).

Sont exclus les personnels de l'Organisateur ainsi que les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu, les représentants de l'Organisateur, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, personnes vivant sous le même toit).

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées par l'Organisateur.

Article III - Principe du jeu et modalités

Le Jeu se déroule comme suit :

Pendant la durée de l'opération, les passants (ci-après les Participants) pourront flasher un QRCode à l'aide de leur smartphone. Celui-ci est disponible en gare, notamment en boutiques sur des chevalets disposés en caisses, sur des flyers distribués en gare ou encore sur Instagram. Le QRCode permet d'enregistrer ses coordonnées (nom, prénom et email) puis d'accéder à des indices pour tenter de trouver le cadeau mystère de la semaine.

Si la réponse apportée est la bonne, les Participants accèdent à l'indication « GAGNÉ ». Ils sont alors informés qu'ils participeront automatiquement à un tirage au sort pour tenter de remporter le cadeau mystère de la semaine de leur participation, qu'ils ont découvert, et qu'ils vont recevoir, en outre, l'offre enseigne du moment. Si la réponse apportée est mauvaise, les Participants accèdent à l'indication « PERDU ». Ils sont toutefois informés qu'ils vont recevoir l'offre enseigne du moment.

La participation est strictement nominative et les Participants ne peuvent en aucun cas jouer à plusieurs reprises sur la même semaine de jeu ou pour le compte d'autres Participants. Ainsi, les Participants ne pourront jouer qu'une seule fois par semaine de Jeu et il ne pourra être attribué qu'un seul lot de niveau 1 par Participant.

Article IV - Dotation

Lots à gagner en niveau 1 « Les Cadeaux Mystères » :

- Semaine du 16 au 25 décembre 2022 : Un smartphone Samsung Galaxy Z Flip4 256Go, lavande, 5G, d'une valeur de 1 059,00 €
- Semaine du 1^{er} au 8 décembre 2022 : Une enceinte Marshall Stanmore III d'une valeur de 369,00 €
- Semaine du 9 au 15 décembre 2022 : Une box Relais & Châteaux Création n°09 *Coffret cadeau Séjour de charme* d'une valeur de 300,00 €

Lots à gagner en niveau 2 « offres enseignes » :

Enseigne	Offre	Conditions d'achat	Limitation	Date de validité
BAGELSTEIN	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
BOURJOIS	20% dès 30€ d'achat		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
BRIOCHE DOREE	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
BRIOCHE DOREE AK7	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
CLASSICO ARGENTINO	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
COLOMBUS CAFE	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
DEPOT LEGAL	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
ERIC KAYSER	Un sachet de 150gr d'amandes, mendiants ou orangettes offert	Pour l'achat de deux sachets de 150gr d'amandes, mendiants ou orangettes.	Dans la limite des 2000 premiers clients et dans la limite des stocks disponibles. Offre non cumulable avec d'autres promotions.	
EXKI	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
FRANPRIX	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
GONTRAN CHERRIER	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
IT TRATTORIA	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
JOUR	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
KUSMI TEA	Une remise de 20% sur l'article préféré du panier	Applicable sur présentation du justificatif dans la boutique Kusmi Tea Montparnasse.	Dans la limite des 2000 premiers clients. Offre valable une seule fois par personne. Remise appliquée automatiquement en caisse. Remise non applicable sur la Gamme Spécial T, les bouilloires Kitchen Aid et Riviera & Bar, la machine	du 1er au 25 décembre 2022

Enseigne	Offre	Conditions d'achat	Limitation	Date de validité
			à thé Origin, la gamme Ducasse, le calendrier de l'Avent, le thé vert à la menthe bio à l'arôme naturel de rose et les cartes cadeaux. Offre non cumulable avec toute autre offre ou promotion en cours.	
LA BOUTIQUE DU COIFFEUR	15% sur tout le magasin	Valable une fois sur présentation de ce bon uniquement dans le magasin « La Boutique du Coiffeur » de la gare Montparnasse	Dans la limite des 40 premiers clients. Hors marques points rouges. Non cumulable avec d'autres offres ou promotions en cours. Non fractionnable ni remboursable même partiellement.	du 1 ^{er} au 4 décembre 2022.
LA CROISSANTERIE	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
LADUREE	1 macaron offert dans la boutique Ladurée Montparnasse	A partir de 25 € d'achat dans la boutique Ladurée Montparnasse	Dans la limite des 200 premiers clients. En dehors des macarons personnalisés. Uniquement à Ladurée Montparnasse sur remise du coupon	du 1er au 31 décembre
LA FABRIQUE A COOKIES	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
LA TRINITAINE	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
LIQUORS.	10% sur tout la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
LUSH	une bombe de bain (choisie préalablement par la boutique)		Dans la limite des 24 premiers clients	du 1er au 31 décembre
MADO A PARIS	Un sachet de madeleine offert sans obligation d'achat		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
MAISON PRADIER	Un macaron offert pour tout achat		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
MAISON PRADIER AK1	Un macaron offert pour tout achat		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
MARDI CREPES	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
MOLESKINE	Un stylo connecté offert pour 2 achetés	Deux stylos connectés achetés	Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre

Enseigne	Offre	Conditions d'achat	Limitation	Date de validité
MONOP'DAILY	Un café offert pour tout achat		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
MOZZA&CO	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
MULTIBURO	Un tote bag « starter pack du coworking » offert	Pour toute demi-journée de Coworking	Dans la limite des 50 premiers clients	du 1er au 31 décembre
PANAME	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
PAUL	Un café offert pour tout achat		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
PAUL LE CAFE	Un café offert pour tout achat		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
PIERRE HERME	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
POKAWA	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
PRÊT A MANGER	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
PRET A MANGER B8	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
PYLONES	Un foulard d'une valeur de 18€ offert	Pour tout achat d'une valeur minimum de 20€	Dans la limite des 48 premiers clients	du 1er au 31 décembre
ROBERTA	Un café offert pour tout achat		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
STARBUCKS METRO	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
STARBUCKS TGV	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
TOQUES CUIVREE	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
YANN COUVREUR	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre
YO SUSHI	10% sur toute la boutique		Dans la limite des 2000 premiers clients	du 1er au 31 décembre

Les offres remportées ne comprennent pas les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à leur jouissance ou à leur utilisation, qui restent à la charge des gagnants.

Les offres remportées ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. En cas d'impossibilité de délivrer l'offre, qu'elle qu'en soit la cause, l'Organisateur pourra la remplacer par un lot d'une valeur équivalente.

Article V - Accès et durée

Le jeu est ouvert du 1^{er} au 25 décembre 2022 inclus.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

L'Organisateur se réserve le droit de reporter, d'écourter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article VI - Désignation des gagnants

Chaque participant qui scanne le QRCode et complète sa participation, qu'il apporte la réponse attendue ou non à la question posée, remporte l'offre enseigne du moment sur le principe de « l'instant gagnant ». Il en est informé à l'issue de sa participation et reçoit par la suite un email de confirmation sur l'adresse e-mail saisie lors de leur inscription au jeu.

Ce niveau 2 du Jeu « 100 % gagnant » est basé sur le principe des « instants gagnants ». C'est toutefois uniquement 74 000 gagnants qui pourront être seront désignés de façons aléatoires sur ces « instants gagnants ».

Si le Participant répond justement à la question posée, il est en outre informé qu'il participera à un tirage au sort pour tenter de remporter le cadeau mystère de la semaine de sa participation.

Ce tirage au sort aura lieu le 10 janvier 2023, parmi les participations enregistrées durant chaque période de Jeu, du 1^{er} au 8 décembre 2022, du 9 au 15 décembre 2022 et du 16 au 25 décembre 2022.

Article VII - Modalité de mise en possession des lots

Pour les gains de niveau 1 « les Cadeaux Mystères », les gagnants seront contactés sur l'adresse email renseignée dans le formulaire de jeu, dès le tirage au sort effectué, le 10 janvier 2023.

Pour les gains de niveau 2 « les offres enseignes », les Participants sont immédiatement informés sur leur smartphone qu'ils vont recevoir une « offre enseigne » d'une enseigne participante, précisant la nature du lot et ses conditions d'utilisation.

Les offres sont valables dans les conditions prévues et précisées par l'enseigne partenaire, en gare Montparnasse, durant les horaires d'ouverture de ladite enseigne.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable dans l'hypothèse où les coordonnées renseignées par le Participant seraient inexactes et ne permettraient pas de le contacter utilement. Les lots non retirés resteront la propriété de l'Organisateur. Aucun lot ne sera remis en jeu et aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

La non acceptation du lot, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre.

Article VIII - Dépôt légal

Le règlement est déposé auprès de la Selas Alexandre & Associés, huissiers de justice, 224, rue Fontchaudière, 16000 Angoulême.

Toute modification éventuelle du présent règlement devra faire l'objet d'un avenant déposé auprès de la Selas Alexandre & Associés, huissiers de justice, 224, rue Fontchaudière, 16000 Angoulême, avenant qui sera communiqué conjointement au règlement à toute personne ayant fait la demande dudit règlement.

Le règlement complet est consultable, pendant la durée du jeu, à l'adresse « <https://montparnasse-moncadeaumystere.fr/> ».

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu, à l'adresse suivante : RETAIL & CONNEXIONS - JEU « MONTPARNASSE MONCADEAUMYSTÈRE » 16 Avenue d'Ivry 75013 PARIS.

Les frais postaux nécessaires à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent « Ecopli » en vigueur.

Article IX - Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément à la réglementation relative aux données personnelles et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

Le Participant est informé que les données le concernant, qui lui sont demandées, sont nécessaires pour le traitement de sa participation au Jeu et ne sont utilisées qu'à cette fin.

Tous les Participants au Jeu disposent d'un droit d'information, d'accès, d'opposition et de rectification sur les données les concernant qu'ils peuvent exercer par courrier adressé à la société organisatrice, à l'adresse suivante :

RETAIL & CONNEXIONS - JEU « MONTPARNASSE MONCADEAUMYSTÈRE »
16 Avenue d'Ivry
75013 PARIS

Article X - Remboursement des frais de jeu

La participation au Jeu n'est possible qu'en flashant un QRCode présents sur les supports du Jeu mis à disposition dans la gare Montparnasse et les boutiques partenaires, sur des flyers distribués dans la même gare ou sur Instagram, du 1^{er} au 25 décembre 2022.

Aucun bulletin, ou autre support, adressé par un quelconque autre moyen, ne saurait être pris en compte. En conséquence, le présent Jeu n'entraîne aucun frais de participation qui pourrait donner lieu à remboursement.

Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à la demande de règlement complet seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent « Ecopli » en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au Jeu et par enveloppe (même nom, même adresse).

La demande de remboursement doit être envoyée par courrier à l'adresse suivante : RETAIL & CONNEXIONS - JEU « MONTPARNASSE MONCADEAUMYSTÈRE » 16 Avenue d'Ivry 75013 PARIS, accompagnée d'un RIB, au plus tard 10 jours après la date de clôture du Jeu, cachet de la poste faisant foi.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Article XI - Litiges et responsabilités

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que tout autre événement considéré par lui comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues, le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du Jeu.

L'Organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord avec la Selas Alexandre & Associés, huissiers de justice, 224, rue Fontchaudière, 16000 Angoulême.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu.

Article XIII - Attribution de compétence

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.